



Bienvenue à l'école maternelle Les Prés Verts

Rue de Lusk
35235 Thorigné-Fouillard

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

8h30 à 11h45

13h45 à 16H30

(L'accueil des élèves se fait 10mn avant)



02 99 62 07 94

ecole.0351927e@ac-rennes.fr

(La directrice est dans son bureau le mardi sur les heures d'ouverture de l'école)



INFORMATIONS SUR L'ÉCOLE

L'école maternelle (toute petite, petite, moyenne et grande section,) et élémentaire constituent l'école primaire.

La durée d'enseignement est de 24h, réparties sur 4 jours.

L'école maternelle de Thorigné-Fouillard est composée de 8 classes dont une classe bilingue breton, chacune encadrée par un enseignant et une ATSEM.

L'ÉCOLE MATERNELLE

L'école est un lieu d'apprentissages définis par des programmes officiels nationaux : **l'objectif essentiel de l'école maternelle est l'acquisition d'un langage oral riche, organisé et compréhensible par l'autre.**

À l'école maternelle, l'enfant établit des relations avec d'autres enfants et avec des adultes, il exerce ses capacités motrices, sensorielles, affectives, relationnelles et intellectuelles ; il devient progressivement un élève.

En accompagnant votre enfant dans sa scolarité, vous pouvez l'aider à réussir. Pour cela, **tenez-vous régulièrement informé de ce qui se passe dans la classe et à l'école, respectez les horaires** et saisissez autant que possible les occasions d'y être présent.

Pensez à encourager votre enfant et le soutenir dans ses efforts pour réussir. Aidez-le à développer son autonomie et son sens des responsabilités, apprenez-lui le respect de lui-même et des autres ainsi que l'utilité des règles de vie en commun.

ACCUEIL ET REMISE AUX FAMILLES

Les enfants sont remis, par les parents ou les personnes qui les accompagnent, aux enseignants dans les classes.

Ils sont repris en fin de chaque demi-journée par les parents, ou toute personne nommément désignée par écrit et présentée à l'enseignant. En aucun cas, ne laisser l'enfant venir ou quitter l'école seul.

FRÉQUENTATION

- l'inscription à l'école maternelle implique l'engagement pour la famille d'une **fréquentation régulière**.
- l'enfant doit être **en bonne santé**. Il est nécessaire de prévoir un mode de garde en cas de maladie.
- il doit également être **propre**, y compris pendant la sieste.
- pour **favoriser l'autonomie** de votre enfant, merci de prévoir des vêtements pratiques et confortables qu'il pourra enlever seul.
- **marquer tous les vêtements** que votre enfant est susceptible d'enlever à l'école (manteau, bonnet, gilet, pantalon si votre enfant dort à l'école) **ainsi que son « doudou »** (qui doit être propre et non sonore).



ABSENCES

Toute absence doit être signalée à l'enseignante ou sur l'adresse mail de l'école.

Un certificat médical sera à fournir uniquement pour le retour en classe d'un enfant ayant contracté une maladie contagieuse.



« L'école maternelle organise des modalités spécifiques d'apprentissage, prépare les enfants aux apprentissages fondamentaux, notamment en développant leur langage, élément essentiel d'accès et de structuration des apprentissages. C'est une école où les enfants prennent plaisir à apprendre, à progresser et à vivre ensemble »

Bulletin officiel spécial n°2 du 26 mars 2015, programme d'enseignement de l'école maternelle

UNE JOURNÉE EN PETITE SECTION

Le temps est un facteur important dans les apprentissages : il ne faut pas vouloir aller trop vite, la répétition et la régularité sont des valeurs essentielles dans la stabilisation des acquisitions.

L'accueil est un temps privilégié d'écoute et d'attention portées à chaque enfant et aux adultes qui l'accompagnent. C'est un sas entre le monde de la famille et celui de l'école, qui permet de passer du statut d'enfant à celui d'élève.

Le regroupement est constitué de rituels qui permettent aux élèves d'entrer dans les apprentissages et qui les structurent. Ils ponctuent la journée. C'est l'occasion de faire le point sur les activités conduites, l'avancement des projets de classe, le respect ou non des consignes.

La motricité permet à l'enfant de découvrir les possibilités de son corps : il explore et agit dans des environnements variés.

La récréation se déroule de 10h45 à 11h15.

Les ateliers sont des moments d'apprentissages structurés en groupes restreints, qui permettent d'atteindre les compétences fixées par les programmes.

La sortie pour déjeuner s'effectue à 11h45.

--

La sieste est ensuite un temps nécessaire au bon développement physique et intellectuel des jeunes enfants.

Le réveil échelonné est suivi d'activités calmes en classe, puis de la récréation et de la sortie à 16h30.

PÉRISCOLAIRE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

7h15 à 8h20
puis 11h45 à 13h35
et 16h30 à 19h00.

Téléphone :

02 - 99 - 04 - 54 - 30

(cantine, garderie, centre de loisirs sans hébergement)

Site internet
du service
enfance
jeunesse



Le périscolaire et le centre de loisirs travaillent en collaboration avec l'école dans le cadre du **Projet Educatif Territorial (PEDT)**.

C'est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant. Il donne un cadre à l'ensemble des acteurs éducatifs permettant de **coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.**

En assurant l'organisation d'une **offre d'activités périscolaires en continuité et en complémentarité avec l'école**, le PEDT facilite les organisations familiales. Il répond aux besoins de prises en charge des enfants, surtout pour les parents qui travaillent.